

# LE TEMPS DU DOUTE ET DE LA RÉINVENTION

425g0



**Kiril BOUGARTCHEV**  
Avocat à la cour, associé gérant  
Bougartchev-Moyne Associés AARPI,  
ancien secrétaire de la Conférence  
du stage

“ Comment préserver  
une institution assiégée  
par des nervosités de tous  
bords ? ”

Le 16 mai 2019, une avocate parisienne est expulsée *manu militari* d'une salle d'audience sur ordre du président. Le Barreau se lève et l'ordre organise les assises des relations avocats-magistrats.

Un an plus tard, un syndicat de magistrats voit dans la nomination d'un confrère à la Chancellerie une « déclaration de guerre » à leur endroit. Dans la foulée, certains membres de l'institution judiciaire s'indignent de la nomination de la vice-bâtonnière de Paris à la tête de la prestigieuse ENM. Ne mélangeons pas les torchons et les serviettes, comme le rappellent justement deux admirables consœurs dans les colonnes de l'*Obs*. Le 11 mars 2021, un avocat est expulsé par la force publique, sur ordre du président, d'une salle d'audience du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence.

Le 19 mai 2021, le secrétaire général du puissant syndicat Alliance déclare que « le problème de la police, c'est la justice ». Quelques minutes plus tard, le dirigeant du Parti socialiste affirme que la police devrait avoir un « droit de regard » sur le travail de la justice. Il se rétracte le lendemain. Dans ce marasme, le garde des Sceaux fait voter une loi habilement intitulée « pour la confiance dans la justice » tandis que le président de la République annonce la tenue d'états généraux de la justice.

Le 30 mai 2021, un dirigeant du parti LR s'égare et propose la création d'une « Cour d'exception » dont les décisions ne seraient pas susceptibles d'appel.

Je suis venu au monde dans cette profession en 1989. Je ne me rappelle pas que l'institution dans laquelle j'ai l'honneur d'exercer depuis plus de 30 ans ait jamais été, à ce point, tout à la fois menacée par ses dissensions internes et prise en otage par des personnalités politiques qui voudraient exercer les fonctions suprêmes d'un État de droit dont elles oublient l'essence même. Que penser d'une époque où la justice est davantage vue comme un outil de polémique et un remède à nos pulsions répressives, que comme le rouage suprême de notre contrat social ? Comment préserver une institution assiégée par des nervosités de tous bords, elle qui n'est pourtant grande que lorsqu'elle est sereine ?

On peut certes regarder du côté des états généraux à venir et rêver qu'à quelques semaines d'une élection présidentielle déjà marquée par les problématiques sanitaires et sécuritaires, la justice se réinvente à la faveur de dialogues entre les principaux magistrats et barreaux du pays. Ne misons pas sur cela. S'il faut prodiguer aux grands maux les grands remèdes, alors donnons-nous le temps. Provoquons, à petits pas, l'éveil nécessaire de toutes celles et tous ceux qui donnent leur quotidien à l'œuvre judiciaire : magistrats, greffiers, avocats, policiers, gendarmes. Et puisque tout – ou presque – est affaire de temps, gageons que le salut viendra de la jeunesse. De ces générations à venir qui ont le droit d'être affligées par un tel spectacle. Il n'y a hélas pas de vaccin contre les maux de notre époque. Il faut travailler, attendre et espérer. Le temps des résultats viendra.

Peut-être sommes-nous, pour l'heure, plus humblement dans l'un de ces moments de grâce où l'on gagnerait à invoquer Lewis Carroll : « Mais alors, dit Alice, si le monde n'a absolument aucun sens, qui nous empêche d'en inventer un ? ». ●